



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25  
Fax : 02 32 90 92 06

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

### Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le neuf novembre deux mil seize, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUMENT.

Présents : Jean-Jacques BRUMENT, Jean BAZIN, Geneviève ROYER (suppléante de Franck SOTTOU), Gill GERYL (jusqu'à la question n° 14), Daniel LEFEVRE, André GAUTIER, Marie-Laure DUFOUR, Annie PIMONT, Annie OUVRY, Jean-Claude GROUT, Dominique BOULAIS (suppléante de Lionel AVISSE), Bruno BIENAIME, Isabelle DUBUFRESNIL (à partir de la question n°2), Philippe LEFEBVRE (suppléant de Claude FERCHAL), Sandra JEANVOINE (à partir de la question n° 3), Imelda VANDECANDELAERE, Christophe LOUCHEL, Guy SENECAL, Maryline FOURNIER, Michel MENAGER, Sébastien JUMEL, Nicolas LANGLOIS, Patricia RIDEL, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Frédéric WEISZ, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY, Sabine AUDIGOU (à partir de la question n°4), Jolanta AVRIL (à partir de la question n° 3), Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD (jusqu'à la question n° 14), Elodie ANGER (jusqu'à la question n° 14), Bernard BREBION, Christine GODEFROY, Véronique MPANDOU, René DESPREZ, Bérénice AMOURETTE, Bernard MACHEMEHL, Odile VILLARD, Claude PETITEVILLE, Patrick BOULIER (jusqu'à la question n° 4).

Absents : Franck SOTTOU (suppléé par Geneviève ROYER), Gill GERYL (à partir de la question n° 15 ; donne procuration à Jean-Jacques BRUMENT), Lionel AVISSE (suppléé par Dominique BOULAIS), Isabelle DUBUFRESNIL (à la question n° 1), Claude FERCHAL (suppléé par Philippe LEFEBVRE), Sandra JEANVOINE (jusqu'à la question n° 2 ; donne procuration à Bernard BREBION), Sabine AUDIGOU (jusqu'à la question n° 3 ; donne procuration à Marie-Luce BUICHE), Florent BUSSY (donne procuration à Frédéric WEISZ), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Emmanuelle CARU-CHARRETON), Lucien LECANU (donne procuration à Sébastien JUMEL), Jolanta AVRIL (jusqu'à la question n° 2), François LEFEBVRE (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Isabelle BOUVIER-LAFOSSE (donne procuration à Patricia RIDEL), Joël MENARD (à partir de la question n° 15 ; donne procuration à Patrick CAREL), Elodie ANGER (à partir de la question n° 15 ; donne procuration à Marie-Catherine GAILLARD), Virginie LEVASSEUR (donne procuration à André GAUTIER), Patrick BOULIER (à partir de la question n° 5 ; donne procuration à Bernard MACHEMEHL).

Secrétaire de Séance : Daniel LEFEVRE.

- ⇒ **Monsieur Daniel LEFEVRE, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.**
  
- ⇒ **Approbation du compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délibération du 6 mai 2014 par délégation du Conseil communautaire :**
  - DEC-16/154 – RH – Remboursement de frais – Participation à la réunion du Comité Opérationnel Transmanche à LEWES en Angleterre
  - DEC-16/155 – MARCHES – Réalisation de la N4DS-YCPS SIRH Civi à distance – BC n°481234

- DEC-16/156 – PATRIMOINE – S.A.R.L. SYSTM – Remise gracieuse sur les pénalités de retard du marché n° 2014/69 – Restructuration d'un bâtiment à vocation économique – Z.A.E. Eurochannel – 76370 MARTIN-EGLISE – Aménagements intérieurs – Lot 2 – Menuiseries intérieures / Cloisons / Plafonds suspendus
- DEC-16/157 – MARCHES – Travaux de transfert des effluents de Martigny sur le système d'assainissement d'Arques la Bataille – Avenant n°1
- DEC-16/158 – MARCHES – Location, maintenance et approvisionnement de machines de distribution de boissons chaudes et de denrées alimentaires
- DEC-16/159 – MARCHES – Contrat d'extension de licence avec la société CEGID PUBLIC
- DEC-16/160 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Convention d'occupation temporaire d'une salle de réunion dans les locaux de DIEPPE-MARITIME-INNOVATION – CEPPIC ROUEN FORMATION
- DEC-16/161 – MARCHES – Marché public de prestation de services en assurances – Lot n°1 : Responsabilité civile et risques annexes – Avenant n°3
- DEC-16/162 – RH – Formation sur le thème « Gérer son temps et son stress, ses priorités et ses plannings »
- DEC-16/163 – JURIDIQUE – Indemnité d'assurance suite au sinistre du 13 novembre 2015 – Feu tricolore sur la zone industrielle Louis Delaporte à Rouxmesnil-Bouteilles
- DEC-16/164 – MARCHES – Avenant n°1 à la licence d'usage final de la base de données SIRENE avec abonnement aux mises à jour

⇒ **Approbation des procès-verbaux des Conseils communautaires du 28 juin 2016 et du 27 septembre 2016.**

⇒ **DÉLIBÉRATIONS :**

### **INSTANCES**

#### **15-11-16/01 – INSTANCES – Conseils d'administration des collèges et lycées publics de l'agglomération – Désignation d'un représentant titulaire de Dieppe-Maritime**

##### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (Guy SENEAL, Maryline FOURNIER, Michel MENAGER, Sébastien JUMEL, Nicolas LANGLOIS, Patricia RIDEL, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Frédéric WEISZ, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY, Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, Elodie ANGER, ne prenant pas part au vote), de procéder à la désignation de Madame Virginie LEVASSEUR, représentant titulaire de Dieppe-Maritime aux conseils d'administration du collège Claude Delvincourt et du lycée Pablo Neruda afin de pourvoir les sièges vacants.

#### **15-11-16/02 – INSTANCES – Révision des statuts de Dieppe-Maritime**

##### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), la révision et la mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise comme joints en annexe à la délibération.

Il est demandé aux communes membres d'approuver lesdits statuts par délibérations de leurs Conseils municipaux.

**15-11-16/03 – Projet d’acquisition d’un immeuble pour le siège de la Communauté d’Agglomération de la Région Dieppoise**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est approuvé, à la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour, 21 voix contre et 4 abstentions), l’acquisition de l’immeuble, cadastré AB 236 pour 659 m<sup>2</sup> (n°2 boulevard du Général de Gaulle) et AB 237 pour 324 m<sup>2</sup> (n°4 boulevard du Général de Gaulle) appartenant à la Chambre de Commerce et d’Industrie Seine Mer Normandie au prix de 1 350 000 € HT (soit 1 620 000 € TTC), auquel s’ajouteront les frais d’acquisition, afin d’y installer le siège de la Communauté d’Agglomération de la Région Dieppoise.

Monsieur le Président est autorisé à signer l’acte d’acquisition et tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

**HABITAT**

**15-11-16/04 – HABITAT – Bilan à mi-parcours du PLH**

**Rapporteur : Monsieur GAUTIER**

Il est pris acte des résultats à mi-parcours du PLH dont le bilan complet est annexé à la délibération.

**15-11-16/05 – HABITAT – Délégation des aides à la pierre – Modification du programme d’actions 2016 de la CLAH**

**Rapporteur : Monsieur GAUTIER**

Il est approuvé, à l’unanimité, le programme d’actions 2016 de la CLAH modifié, tel qu’il est annexé à la délibération,

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à le signer et à le mettre en œuvre.

**AMÉNAGEMENT**

**15-11-16/06 – AMÉNAGEMENT – Augmentation du capital de la SEMAD – Participation de Dieppe-Maritime**

**Rapporteur : Monsieur GERYL**

Il est approuvé, à l’unanimité, l’augmentation globale de capital de la SEMAD, l’augmentation du capital social en numéraire qui sera décidé par la SEMAD, en souscrivant 2 333 actions (valeur nominale de 150 €, soit 349 950 €), lesdites actions étant libérées à hauteur de 150 000 € par compensation à due concurrence, avec la créance en compte courant de la communauté d’agglomération dans les comptes de la SEMAD, aux termes de la convention d’apport en compte courant d’associé du 28 avril 2016.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents relatifs à la souscription, la réalisation et la libération des actions souscrites avant le 30 novembre 2016,

Il est dit que la dépense de 199 950 € sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime.

**15-11-16/07 – AMÉNAGEMENT – Projet d’aménagement Maison Blanche – DPU – Acquisition de la parcelle cadastrée ZA 198 à Saint-Aubin-sur-Scie**

**Rapporteur : Monsieur GERYL**

Il est accepté, à l’unanimité, le droit de préemption urbain délégué par la commune de Saint-Aubin-sur-Scie sur la parcelle cadastrée ZA 198, et est approuvé le principe de préempter et d’acquérir, conformément au prix inscrit dans la DIA, soit 65 700 €, la parcelle cadastrée ZA 198 sur la commune de Saint-Aubin-sur-Scie.

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document afférent à l'exécution de la délibération.

Il est dit que la dépense sera inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime.

**15-11-16/08 – AMÉNAGEMENT – Avis sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme de Rouxmesnil-Bouteilles**

**Rapporteur : Monsieur GERYL**

Il est émis, à l'unanimité des suffrages exprimés (Véronique MPANDOU ne prenant pas part au vote), un avis favorable au projet de PLU de la commune de Rouxmesnil-Bouteilles, sous réserve des modifications demandées concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Maison Blanche ».

**POLITIQUE DE LA VILLE / COHESION SOCIALE**

**15-11-16/09 – COHESION SOCIALE – Contrat de Ville 2015-2020 – Avenant à la Programmation 2016 – Association FODENO – Soutien au chantier d'insertion « L'Arlequin »**

**Rapporteur : Monsieur GAUTIER**

Il est approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la programmation 2016 du Contrat de ville 2015-2020 concernant le soutien à l'association FODENO et de son action « Accompagnement socio-professionnel des personnes issus des Quartiers prioritaires bénéficiant du Chantier d'Insertion L'Arlequin », et l'attribution à l'association FODENO une subvention de 2 500 €,

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention à intervenir pour le versement de la dite subvention.

Il est dit que les crédits sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2016.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**15-11-16/10 – ECONOMIE – Syndicat Mixte du Centre d'Affaires (SMCA) – Propositions des conditions de dissolution et liquidation du syndicat**

**Rapporteur : Monsieur SOTTOU**

Il est approuvé, à l'unanimité, les conditions de dissolution et de liquidation proposées et arrêtées par la délibération du Syndicat Mixte du Centre d'Affaires en date du 5 octobre 2016.

Monsieur le Président de Dieppe-Maritime est autorisé à mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires pour la bonne exécution de la délibération.

**ENVIRONNEMENT**

**15-11-16/11 – ENVIRONNEMENT – Site Espace Naturel Sensible du Bois des Communes : Programme d'actions de gestion 2016-2017**

**Rapporteur : Madame DUFOUR**

Il est approuvé, à l'unanimité, le programme d'actions prévisionnel 2016-2017 pour un montant total de 15 925 €, dont 9 555,20 € à charge pour Dieppe-Maritime, et de solliciter la participation financière du Département de Seine-Maritime.

Monsieur le Président est autorisé à conventionner avec le CENHN et à signer tout document à intervenir dans le cadre du partenariat 2016-2017.

Il est dit que les crédits relatifs à cette action seront inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2016.

## **EAU / ASSAINISSEMENT**

### **15-11-16/12 – EAU POTABLE – Appel à projets « Plan d’actions sur les réseaux d’eau potable »**

**Rapporteur : Madame PIMONT**

Il est décidé, à l’unanimité :

- d’adopter le plan d’actions de réduction des pertes en eau sur le réseau de distribution d’eau potable,
- d’autoriser le Président à déposer un dossier de candidature pour l’appel à projets « plan d’actions sur les réseaux d’eau potable »,
- de solliciter l’Agence de l’Eau pour le financement du plan d’actions,
- de dire que les travaux seront réalisés sous charte qualité des réseaux d’eau potable, et que cette opération sera intégrée dans l’autorisation de programme n°1 relative au programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations d’eau potable de 2017 à 2020 et que les dépenses seront inscrites au budget annexe de l’eau potable de Dieppe-Maritime,
- d’autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l’exécution de la délibération.

## **TRANSPORTS**

### **15-11-16/13 – TRANSPORTS – Examen du rapport d’activité de la STUD pour l’exercice 2015**

**Rapporteur : Monsieur LEFEVRE**

Il est pris acte du rapport d’activité de la STUD concernant la délégation de service public en matière de transports urbains pour l’année 2015.

### **15-11-16/14 – TRANSPORTS – Avenant n°1 à la convention relative aux transports scolaires entre Dieppe-Maritime et le syndicat intercommunal à vocation scolaire de Saint-Aubin-sur-Scie / Sauqueville**

**Rapporteur : Monsieur LEFEVRE**

Il est approuvé, à l’unanimité, l’avenant à venir avec ladite autorité organisatrice de second rang, le SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie / Sauqueville.

Monsieur le Président est autorisé à signer ledit avenant ainsi que tout document permettant de mettre en œuvre cette décision.

Il est dit que les dépenses découlant de l’application de la convention et de l’avenant n°1 seront imputées aux budgets annexes des transports 2016 et suivants.

### **15-11-16/15 – TRANSPORTS – Avenant n°21 à la convention de délégation de service public d’exploitation des transports urbains**

**Rapporteur : Monsieur LEFEVRE**

Il est approuvé, à la majorité (27 voix pour et 21 voix contre), le projet d’avenant n°21 au contrat de délégation de service public pour la révision à mi-contrat des clauses techniques et financières de 2016 à 2018.

Monsieur le Président est autorisé à signer ledit avenant.

Il est dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe transports 2016, 2017 et 2018 de Dieppe-Maritime.

**15-11-16/16 – Convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage à la Ville de Dieppe pour l’aménagement du point d’arrêt de transport en commun Camus**

**Rapporteur : Monsieur LEFEVRE**

Il est pris acte des travaux d’aménagement des points d’arrêt desservant le collège Albert Camus pour mise aux normes d’accessibilité aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre de l’opération de restructuration de l’intersection entre l’avenue Charles Nicolle et la rue Pierre de Coubertin, et est approuvé, à l’unanimité, le transfert temporaire de la maîtrise d’ouvrage de Dieppe-Maritime à la Ville de Dieppe, ainsi que la participation financière de Dieppe-Maritime pour la réalisation des travaux à hauteur de 100% pour le point d’arrêt situé avenue Charles Nicolle et de 50% pour le point d’arrêt situé rue Pierre de Coubertin à hauteur de 13 525,64 € HT.

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention à intervenir, avec la Ville de Dieppe, pour la réalisation de cette opération, ainsi que tout document afférent.

Il est dit que les crédits nécessaires à l’opération seront inscrits au budget annexe des transports pour l’exercice 2016.

**15-11-16/17 – Versement Transport – Conventions avec la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilité**

**Rapporteur : Monsieur LEFEVRE**

Il est décidé, à l’unanimité :

- d’accepter le principe des conventions bilatérales avec chacun des trois établissements SNCF pour le Versement Transport,
- d’approuver les trois projets de conventions joints en annexe à la délibération,
- d’autoriser Monsieur le Président à signer les trois conventions avec chacun des trois établissements SNCF susvisés ainsi que tout document y afférent qui s’avèrerait nécessaire,
- de dire que les recettes et dépenses qui en résultent seront imputées sur les budgets annexes des transports de Dieppe-Maritime de l’exercice 2016 et suivants.

**DÉCHETS MÉNAGERS**

**15-11-16/18 – DÉCHETS MÉNAGERS – Colonnes enterrées – Conventions de gestion des points d’apport volontaire enterrés des quartiers de Neuville Nord et du Val Druel**

**Rapporteur : Madame DUFOUR**

Il est décidé, à l’unanimité, d’autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec la Ville de Dieppe et les bailleurs sociaux Sodineuf Habitat Normand et Habitat 76 pour la gestion des points d’apport volontaire enterrés, ainsi que tout autre document qui s’avèrerait nécessaire.

**FINANCES**

**15-11-16/19 – FINANCES – Budget principal 2016 – Décision modificative n°3**

**Rapporteur : Monsieur BAZIN**

Il est décidé, à la majorité de suffrages exprimés (25 voix pour, 21 voix contre et 2 abstentions), d’adopter la décision modificative n° 3 suivante au budget principal pour 2016 en section d’investissement :

Nature	Fonction	Progr.	Gestionnaire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
21318	02008	051405	G03	R	Bâtiments publics – Autres bâtiments publics	1 640 000,00 €	
261	90	050211	G10	R	Titres de participation	200 000,00 €	
10222	01	050001	G01	R	FCTVA		262 000,00 €
1641	01	050002	G01	R	Emprunts en euros		1 578 000,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>1 840 000,00 €</b>	<b>1 840 000,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

### 15-11-16/20 – FINANCES – Budget Déchets Ménagers et Assimilés 2016 – Décision modificative n°2

#### Rapporteur : Monsieur BAZIN

Il est décidé, à la majorité (27 voix pour et 21 voix contre), d'adopter la décision modificative n° 2 suivante au budget Déchets Ménagers pour 2016 :

- Zone de Dieppe, en section d'investissement :

Nature	Fonction	Gestionnaire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
16449	81211	G01	R	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	-1 460 000,00 €	
2051	81211	G22	R	Concessions et droits similaires	-30 000,00 €	
21731	81211	G22	R	Constructions – Bâtiments publics	-33 000,00 €	
21748	81211	G22	R	Constructions sur sol d'autrui – Autres constructions	-180 000,00 €	
2188	81211	G22	R	Autres immobilisations corporelles	-23 000,00 €	
2152	81211	G01	P	Installations de voirie	11 610,00 €	
2031	81211	G01	P	Frais d'études		11 610,00 €
10222	81211	G01	R	FCTVA		-42 000,00 €

<b>Nature</b>	<b>Fonction</b>	<b>Ges- tion- naire</b>	<b>Type (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
1641	81211	G01	R	Emprunts en euros		-224 000,00 €
16449	81211	G01	R	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie		-1 460 000,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>-1 714 390,00 €</b>	<b>-1 714 390,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

⇒ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**